

Article écrit par Louis Philippe FEUERSTEIN le 15 décembre 2015

## Alcool : où en est-on aujourd'hui?

Un accident mortel sur trois est imputable à l'alcool. Depuis 2007, il en est devenu la première cause et ce facteur de risque ne diminue pas depuis plus de 10 ans.

Malgré les mesures prises contre l'alcool au volant (les premières datent de 1983, avec un taux maximum autorisé de 0,80g /litre d'alcool dans le sang ramené à 0,50 g /litre en 1995), les nombreuses campagnes de communication et le renforcement des sanctions, **la situation ne s'est pas améliorée.**

### POURQUOI EST-IL SI DIFFICILE D'OBTENIR DE MEILLEURS RÉSULTATS ?

Le fait qu'un automobiliste ou motocycliste n'ait qu'une "chance" de se faire contrôler tous les 5 ans peut engendrer un sentiment d'impunité. Par ailleurs, l'alcool est culturellement intégré à notre mode de vie. Par exemple, une enquête menée par IPSOS en 2015 sur la consommation de vin, auprès d'un échantillon de 4 030 personnes âgées de 15 ans et plus, a pu révéler que s'il y a moins de buveurs réguliers (51 % en 1980, 16 % aujourd'hui) la proportion de buveurs occasionnels (51 %) ne cesse d'augmenter notamment parmi les jeunes.

Cette situation est défavorable en matière de sécurité routière, **la plupart des accidents dus à l'alcool étant le fait, justement, de buveurs occasionnels.** Combien de fois n'entend-t-on pas dire une personne qui s'est fait verbaliser "et pourtant je ne bois pas" estimant ne pas être dépendante...

### TROUVER DES SOLUTIONS

#### Quand consomme-t-on de l'alcool ?



Essentiellement lorsque l'on a des invités. De plus en plus souvent lors de l'organisation d'un repas, une fête, on prévoit les conditions dans lesquelles s'effectuera le retour. Qui conduira ? Faut-il prévoir d'autres moyens de transport (bus, taxi...) voire l'hébergement ? **Si l'on est invité, on boira de l'eau ou d'autres boissons non alcoolisées** pour éteindre sa soif et on fixera au préalable la quantité que l'on va consommer (attention aux doses qui sont plus généreuses que celles servies en restauration) et on n'oubliera pas de comptabiliser l'alcool qu'on aura ajouté au sorbet ou à la crêpe

flambée.

Depuis le 1er juillet 2012, tout conducteur d'un véhicule à moteur (sauf les cyclos de moins de 50 cm<sup>3</sup>) doit posséder un éthylotest, non usagé, pour pouvoir se contrôler. Si un convive ne respecte pas ces sages préceptes, il conviendra de le dissuader de prendre le volant en faisant appel à son bon

sens, en lui rappelant les risques encourus, la mise en danger de la vie d'autrui et de la sienne, l'accident et tout ce que cela peut entraîner, **les sanctions pouvant aller de l'amende avec suspensio ou annulation du permis de conduire**, les répercussions financières que cela peut avoir, perte de son emploi et de ses biens. Et dans des cas extrêmes, on peut aller jusqu'à la confiscation des clefs du véhicule...

## “J'AI FAIT UNE CONNERIE ET JE ME RETROUVE À LA CASE DÉPART”

C'est la réflexion que se font les jeunes conducteurs, en permis probatoire, qui n'ont pas respecté la nouvelle réglementation (entraînant l'annulation du permis de conduire si l'infraction a été commise la première année d'obtention). **Les experts de l'Organisation Mondiale de la Santé ont préconisé la fixation d'un taux plus bas pour les jeunes conducteurs** puisqu'ils sont plus sensibles aux effets de l'alcool et du fait de leur inexpérience sont plus exposés aux risques d'accidents.

**Depuis le 1er juillet 2015 le taux d'alcool autorisé pour un jeune conducteur est de 0,2 g/litre de sang**, ce qui en fait correspond à une interdiction de consommation puisque suivant sa corpulence un seul verre de bière, de vin, d'alcool fera dépasser ce seuil. Attention aux “premix” ou “alcopops” qui sont des boissons alcoolisées dont le goût est masqué par des ajouts de sucre et d'arômes, dont la présentation est attrayante, le prix attractif et qui font penser d'avantage à un soda ou à un jus de fruits. Dans les pays qui ont mis en place des mesures similaires, la mortalité des jeunes a baissé sensiblement dès la première année (en Allemagne de 17 % chez les 18-21 ans).



Les 18-24 ans ne représentent que 9 % des usagers de la route mais 25 % des tués et 1/4 des jeunes avouent conduire après avoir bu plus de 2 verres d'alcool (33 % de garçons, 17 % de filles). L'observatoire des drogues et des toxicomanies a pu constater que c'est pendant les années collégiennes que les adolescents découvrent l'alcool. **Les parents ont donc un rôle majeur à jouer.**

Les adolescents détestent qu'on les juge et le fait de consommer de l'alcool leur donne le sentiment de s'intégrer au groupe et de marquer leur appartenance identitaire. Une discussion avant une sortie peut être profitable : expliquer que refuser de s'alcooliser ne provoque pas nécessairement l'exclusion du groupe et qu'il est toujours possible de se rapprocher de ceux qui ne boivent pas, qu'il est valorisant d'être celui qui assurera la sécurité des autres lors d'une sortie. Des règles peuvent être fixées comme le **prêt du véhicule contre promesse de ne pas consommer d'alcool**. Il est important aussi de faire savoir qu'en cas de difficulté, il y aura toujours la possibilité de faire appel à une personne qu'on aura désignée.

## LES OUTILS EXISTANTS ET A VENIR



D'après un récent sondage, les Français seraient très favorables à la mise en place d'un éthylotest anti-démarrage sur les véhicules particuliers. Les pays du Nord de l'Europe, comme la Suède, sont des précurseurs dans ce domaine : Volvo et Saab le propose dans leurs véhicules de série. En France, dans le cadre d'une sanction judiciaire suite à un délit accompli en état alcoolique, les tribunaux peuvent autoriser le contrevenant à prendre le volant uniquement si le véhicule utilisé en est équipé. Depuis le 1er septembre 2015, il est obligatoire dans les autocars affectés au transport en commun des personnes.

À quand les radars-alcool ? Trois chercheurs polonais sont en train de mettre au point **un appareil permettant de détecter la présence d'alcool dans l'habitacle d'un véhicule en circulation** (ne faisant pas de distinction entre conducteur, passager, bouteille d'alcool ouverte ou renversée). Le fonctionnement serait le suivant : un appareil envoie un rayon laser à travers l'habitacle du véhicule, ce rayon laser est réfléchi par un miroir placé de l'autre côté de la chaussée, retransverse le véhicule dans l'autre sens à la vitesse de la lumière et communique les informations à un récepteur qui les analyse. Si l'analyse est positive (l'appareil étant sensible à partir de l'équivalent de ce que rejeterait une personne ayant 0,1 gramme d'alcool par litre de sang) les agents en faction recevront une alerte. Ce système leur permettra de n'intercepter que les véhicules suspects et de vérifier si le conducteur conduit sous l'emprise de l'alcool.

Pour finir, des courts-métrages de quelques minutes, véritables tranches de vie ont été réalisés (à titre d'exemple : "Le bon vivant", "Alcool au volant le choix", "Le sourire du pompier", "Le rescapé"). Même s'ils datent parfois de quelques années, ils n'ont pas perdu de leur force. On peut les trouver sur tous les sites de diffusion de vidéos sur le web. Il est toujours bon de les revoir de temps en temps car tout un chacun peut se retrouver dans les situations décrites. On peut même les transmettre via les réseaux sociaux à ceux qui nous sont proches, avant une sortie par exemple, pour leur rappeler d'être vigilant et qu'on tient à eux...